

FRENCH (ENGLISH-SEE BELOW)

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE BOWTEX

Article 1 – Généralités

- 1.1. Toute commande entraîne de facto l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales.
- 1.2. Les présentes conditions générales excluent toutes autres conditions générales, et notamment les conditions générales de l'acheteur. Les présentes conditions générales régissent l'intégralité des relations contractuelles entre Bowtex et l'acheteur.
- 1.3. L'acheteur renonce expressément à se prévaloir de ses propres conditions générales, même si ces dernières prévoient une clause d'exclusion de toutes autres conditions générales.

Article 2 – Contrat

- 2.1. Le contrat n'est conclu qu'après acceptation expresse de la commande par Bowtex. La réception d'une commande par Bowtex n'emporte pas de facto acceptation de ladite commande.
- 2.2. Bowtex se réserve le droit de refuser des commandes sans avoir à se justifier quant aux motifs de ce refus.

Article 3 – Délais de livraison

- 3.1. Les délais de livraison que Bowtex communique à l'acheteur sont des délais purement indicatifs et ne sont aucunement constitutifs d'un quelconque engagement de Bowtex.
- 3.2. Les éventuels retards de livraison ne donnent lieu à aucune indemnité dans le chef de Bowtex. L'acheteur renonce expressément à réclamer des dommages et intérêts à Bowtex pour cause de retard de livraison.
- 3.3. Les éventuels retards de livraison ne permettent en aucun cas au client de procéder à l'annulation des commandes, sauf accord exprès et écrit de Bowtex.

Article 4 – Prix

- 4.1. Sauf stipulation contraire, tous les prix sont exprimés en euros, TVAC.
- 4.2. Sauf stipulation contraire, les factures émises par Bowtex sont payables à la date de leur échéance.
- 4.3. Les factures non payées à leur échéance emportent de plein droit, et sans mise en demeure préalable, des intérêts calculés au taux de 8 % l'an.
- 4.4. Les factures non payées à leur échéance seront majorées de plein droit, et sans mise en demeure préalable, d'une clause pénale forfaitaire de 10 % du montant total TVAC des factures impayées, avec un minimum de 25,00 euros.

4.5. En cas de non-paiement d'une facture à son échéance, toutes les autres factures deviennent immédiatement exigibles et de plein droit. Bowtex se réserve le droit de ne procéder à de nouvelles livraisons que si les précédentes factures ont été intégralement payées.

Article 5 – Modifications

Toutes modifications dans le tarif des transports et toutes nouvelles taxes quelconques survenant après conclusion du contrat donnent lieu, de plein droit et sans avertissement préalable, à une augmentation correspondante des prix convenus.

Article 6 – Transfert des risques et transfert de propriété

6.1. Le transfert des risques pour la marchandise vers l'acheteur s'opère dès le transport. En cas de dommage causé aux marchandises en cours de transport, il incombe à l'acheteur d'introduire tout recours qu'il souhaiterait exercer contre le transporteur.

6.2. Le transfert de propriété vers l'acheteur s'opère au moment du paiement intégral du prix.

Article 7 – Garantie

Conformément au prescrit de la loi du 1er septembre 2004 relative à la protection des consommateurs en cas de vente de biens de consommation, Bowtex garantit l'acheteur de tout défaut de conformité qui existerait lors de la délivrance du bien et qui apparaîtrait dans un délai de deux ans à compter de celle-ci.

Article 8 – Limitation de responsabilité

8.1. Les produits vendus par Bowtex ont été conçus avec le plus grand soin et la plus grande attention. Toutefois, l'utilisation de ces produits ne dispense pas l'utilisateur de revêtir l'équipement imposé par la loi. Les produits vendus par Bowtex ne garantissent pas la sécurité de l'utilisateur en cas de chute ou d'accident de quelque nature que ce soit. Bowtex n'est pas responsable des éventuels dommages résultants d'une chute ou d'un accident, de quelque nature que ce soit, encouru par l'utilisateur des produits vendus par elle.

8.2. Toute réclamation relative à un vice apparent doit être signalée à Bowtex, par courrier recommandé, dans un délai de 1 mois suivant réception de la marchandise, et avant toute transformation.

8.3. Toute réclamation relative à un vice caché doit être signalée à Bowtex, par courrier recommandé, dans un délai de 1 mois suivant la découverte du vice.

8.4. L'introduction d'une réclamation ne dispense pas l'acheteur de payer le prix facturé à date d'échéance de la facture.

8.5. La responsabilité de Bowtex est strictement limitée au remplacement des marchandises défectueuses ou au remboursement du prix facturé. L'acheteur renonce expressément à réclamer à Bowtex une quelconque indemnité supplémentaire, de quelque nature que ce soit.

Article 9 – Droit de rétractation

9.1. L'acheteur dispose du droit de notifier à l'entreprise qu'il renonce à l'achat, sans pénalités et sans indication de motif, dans les 14 jours calendrier à dater du lendemain du jour de la livraison du bien.

9.2. L'acheteur ne peut pas faire valoir son droit de rétractation si le produit et/ou son emballage ne sont plus dans leur état d'origine.

9.3. L'acheteur doit faire valoir son droit de rétractation dans les délais prescrits, par écrit ou via le formulaire légal disponible sur le site Internet de Bowtex.

9.4. Le produit doit être retourné par l'acheteur dans les 14 jours calendrier, à dater du lendemain du jour de la livraison du produit, dans son état et dans son emballage d'origine, avec la documentation complémentaire éventuellement jointe au produit (garantie, manuel d'utilisation, etc.).

9.5. Tous les frais directs de renvoi du produit sont à charge de l'acheteur. Les renvois non affranchis ou non suffisamment affranchis seront systématiquement refusés et renvoyés à l'expéditeur.

9.6 Bowtex remboursera l'acheteur de l'intégralité du prix d'achat, en ce compris les éventuels frais d'envoi du produit, dans un délai de 60 jours après réception du produit renvoyé par l'acheteur.

9.7. Si le produit retourné n'est pas dans son état d'origine ou dans son emballage d'origine, avec la documentation complémentaire qui serait éventuellement jointe au produit, Bowtex ne procédera pas au remboursement intégral du produit. Celui-ci reste alors la propriété de l'acheteur. A sa demande, le produit peut à nouveau lui être renvoyé, moyennant le paiement des frais d'envoi.

9.8. L'acheteur ne bénéficie d'aucun droit de rétractation pour les produits visés à l'article VI.53 du Code de droit économique.

9.9. Les produits renvoyés par l'acheteur doivent être adressés à l'adresse suivante : 1190 Bruxelles, place de l'Altitude Cent 21 (tél. : +32471711633).

Article 10 – Force majeure

10.1. Toute cause de force majeure ou d'imprévision, y compris les cas de force majeure ou d'imprévision simplement allégués par les fournisseurs de Bowtex, fondent Bowtex à suspendre, en tout ou en partie, ses livraisons.

10.2. Bowtex est fondée à mettre fin au contrat si l'état de force majeure ou d'imprévision dure plus de 2 mois. Pour ce faire, Bowtex doit dénoncer le contrat par écrit, à l'adresse indiquée par l'acheteur dans la commande.

10.3. Les cas de force majeure ou d'imprévision sont, sans que cette énumération ne soit exhaustive, le ralentissement ou l'interruption de production, les cas de mobilisation, de grèves, de guerres, d'émeutes, de lock-out, de restrictions administratives, notamment à l'importation ou à l'exportation, de retard dans les transports, de bris de machine, etc.

Article 11 – Propriété intellectuelle

Bowtex est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux produits vendus. La dénomination « Bowtex » fait l'objet d'une marque communautaire.

Article 12 – Interdépendance

L'annulation ou l'invalidité d'un des articles des conditions générales n'affecte ni les autres articles ni la validité des conditions générales dans leur ensemble.

Article 13 – Tribunaux compétents, loi applicable

13.1. Seuls les tribunaux de Bruxelles, siégeant en langue française, sont compétents pour connaître de tout litige.

13.2. Pour les litiges qui sont de la compétence du juge de paix, seul le juge de paix du canton de Forest, siégeant en langue française, est compétent.

13.3. La loi applicable à tout litige est la loi belge.

Article 14 – Mentions légales

Bowtex S.C.S. est une société dont le siège de l'activité est sis à 1190 Bruxelles, avenue du Globe 43, inscrit à la BCE sous le n° 0672.922.355 (TVA : BE 0672.922.355, IBAN : BE16001809814074, BIC : GEBABEBB, Contact : bowtexbelgium@gmail.com).

ENGLISH

GENERAL CONDITIONS OF SALE OF BOWTEX

Article 1 - General

1.1. Any order implies de facto unreserved acceptance of these general conditions.

1.2. These general conditions exclude all other general conditions, and in particular the general conditions of the buyer. These general conditions govern the entire contractual relationship between Bowtex and the buyer.

1.3. The buyer expressly renounces to avail himself of his own general conditions, even if these provide for an exclusion clause from all other general conditions.

Article 2 - Contract

2.1. The contract is only concluded after express acceptance of the order by Bowtex. The receipt of an order by Bowtex does not imply de facto acceptance of said order.

2.2. Bowtex reserves the right to refuse orders without having to justify itself as to the reasons for this refusal.

Article 3 - Delivery times

3.1. The delivery times that Bowtex communicates to the buyer are purely indicative and do not constitute any commitment by Bowtex.

3.2. Any delivery delays do not give rise to any compensation from Bowtex. The buyer expressly waives the right to claim damages from Bowtex due to late delivery.

3.3. Any delivery delays do not allow the customer to cancel orders, unless expressly agreed in writing by Bowtex.

Article 4 - Price

4.1. Unless otherwise stipulated, all prices are expressed in euros, including VAT.

4.2. Unless otherwise stipulated, invoices issued by Bowtex are payable on the due date.

4.3. Invoices not paid when due fall automatically and without prior notice, interest calculated at the rate of 8% per year.

4.4. Invoices not paid when due will be automatically increased, and without prior notice, by a lump sum penalty clause of 10% of the total amount including VAT of unpaid invoices, with a minimum of 25.00 euros.

4.5. In the event of non-payment of an invoice on its due date, all other invoices become immediately due and ipso jure. Bowtex reserves the right to make new deliveries only if the previous invoices have been paid in full.

Article 5 - Modifications

Any changes in the transport tariff and any new taxes whatsoever occurring after conclusion of the contract give rise, as of right and without prior warning, to a corresponding increase in the agreed prices.

Article 6 - Transfer of risks and transfer of property

6.1. The transfer of risks for the goods to the buyer takes place from transport. In the event of damage to the goods during transport, it is the purchaser's responsibility to file any recourse that they wish to exercise against the carrier.

6.2. The transfer of ownership to the buyer takes place at the time of full payment of the price.

Article 7 - Guarantee

In accordance with the requirements of the law of September 1, 2004 relating to the protection of consumers in the event of the sale of consumer goods, Bowtex guarantees the purchaser of any lack of conformity which would exist when the goods were delivered and which would appear within a period of two years from this date.

Article 8 - Limitation of liability

8.1. The products sold by Bowtex have been designed with the utmost care and attention. However, the use of these products does not exempt the user from putting on the equipment required by law. Products sold by Bowtex do not guarantee user safety in the event of a fall or accident of any kind. Bowtex is not responsible for any damage resulting from a fall or accident, of any kind whatsoever, incurred by the user of the products sold by it.

8.2. Any complaint relating to an apparent defect must be reported to Bowtex, by registered mail, within 1 month of receipt of the goods, and before any transformation.

8.3. Any complaint relating to a hidden defect must be reported to Bowtex, by registered mail, within 1 month of the discovery of the defect.

8.4. The lodging of a complaint does not exempt the purchaser from paying the price invoiced on the due date of the invoice.

8.5. Bowtex's liability is strictly limited to the replacement of defective goods or the reimbursement of the invoice price. The buyer expressly waives the right to claim any additional compensation from Bowtex of any kind.

Article 9 - Right of withdrawal

9.1. The buyer has the right to notify the company that he renounces the purchase, without penalties and without giving any reason, within 14 calendar days from the day after the day of delivery of the goods.

9.2. The buyer cannot exercise his right of withdrawal if the product and / or its packaging are no longer in their original condition.

9.3. The buyer must exercise his right of withdrawal within the prescribed time, in writing or via the legal form available on the Bowtex website.

9.4. The product must be returned by the buyer within 14 calendar days, from the day after the day of delivery of the product, in its condition and in its original packaging, with any additional documentation possibly attached to the product (warranty, manual of use, etc.).

9.5. All direct costs of returning the product are borne by the buyer. Unpaid or insufficiently prepaid returns will be systematically refused and returned to the sender.

9.6 Bowtex will reimburse the buyer for the full purchase price, including any shipping costs for the product, within 60 days of receipt of the returned product by the buyer.

9.7. If the returned product is not in its original condition or in its original packaging, with any additional documentation that may be attached to the product, Bowtex will not reimburse the product in full. This then remains the property of the buyer. Upon request, the product can be returned to it again, subject to payment of shipping costs.

9.8. The buyer has no right of withdrawal for the products referred to in article VI.53 of the Code of Economic Law.

9.9. The products returned by the buyer must be sent to the following address: 1190 Brussels, place de l'Altitude Cent 21 (tel: +32471711633).

Article 10 - Force majeure

10.1. Any cause of force majeure or unpredictability, including cases of force majeure or unpredictability simply alleged by the suppliers of Bowtex, justify Bowtex to suspend, in whole or in part, its deliveries.

10.2. Bowtex is entitled to terminate the contract if the state of force majeure or unforeseen circumstances lasts more than 2 months. To do this, Bowtex must denounce the contract in writing, at the address indicated by the buyer in the order.

10.3. Force majeure or unforeseen circumstances are, without this list being exhaustive, slowing down or interruption of production, cases of mobilization, strikes, wars, riots, lockouts, restrictions administrative, in particular on import or export, delay in transport, machine breakdown, etc.

Article 11 - Intellectual property

Bowtex is the owner of all intellectual property rights relating to the products sold. The name "Bowtex" is the subject of a Community trade mark.

Article 12 - Interdependence

The cancellation or invalidity of one of the articles of the general conditions does not affect the other articles or the validity of the general conditions as a whole.

Article 13 - Competent courts, applicable law

13.1. Only the courts of Brussels, sitting in French, are competent to hear any dispute.

13.2. For disputes which are within the jurisdiction of the justice of the peace, only the justice of the peace of the canton of Forest, sitting in French, is competent.

13.3. The law applicable to any dispute is Belgian law.

Article 14 - Legal notices

Bowtex S.C.S. is a company with its registered office at 1190 Brussels, avenue du Globe 43, registered with the ECB under number 0672.922.355 (VAT: BE 0672.922.355, IBAN: BE16001809814074, BIC: GEBABEBB, Contact: bowtexbelgium@gmail.com).